

N/REF : 16/05/2025 14H24 C:000053 I:02509
V/REF : AC/C19566
V/Email reçu le Vendredi 16/05/2025 à 14H24

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. MSA
IMMEUBLE : SANGNIER -MSA
6 a 18, RUE MARC SANGNIER
.
35200 RENNES

Rennes, le 21 Mai 2025

Référence Marché: 024089-MNU-002

LOCALISATION : ALLEE 10 SANGNIER - MME MONGBELE YABOLOZI 07 58 58 28 75
LOGEMENT N° 004999, PORTE N°21, 2° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : FENETRE D'UNE CHAMBRE EST BLOQUÉE FERMÉE

Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 19/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
DEMONTAGE DU VITRAGE POUR OUVERTURE FENETRE BLOQUÉE
PRISE DE RÉFÉRENCE ET MISE EN COMMANDE LA CRÉMONE
REMONTAGE VITRAGE
INTERVENTION REPLANIFIÉE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 20/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
DÉPOSE DU VITRAGE
DÉPOSE DE LA CREMONE
FOURNITURE ET POS D'UNE CREMONE
REPOSE DU VITRAGE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 20/05/25 à 16H22 Mme A GUILLO
AT LCOMPTER Email envoyé le 19/05/25 à 13H59 Mme A GUILLO
AT LCOMPTER Email envoyé le 19/05/25 à 13H56 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MEN085-Dépann.1 fenetre, porte-fenetre	1	60,00	60,00
1,00	MEN090-Rempl.Crémone complete	2	85,00	85,00
TOTAL H.T.				145,00
T.V.A. a 10,00%				14,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>159,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.